

ARCHITECTURE /URBANISME>>

REHABILITATION

L'ancien siège du Parti communiste martiniquais enfin réhabilité !

Ce bâtiment de style moderniste, situé en bordure de la Place Abbé Grégoire dans le quartier des Terres-Sainville à Fort de France, qui était à l'abandon depuis une vingtaine d'années, vient d'être réhabilité. Il abrite désormais des logements et un commerce. C'est un opérateur privé : l'ARCAVS (Agence de réhabilitation et de construction à vocation sociale) qui en est le maître d'ouvrage.



Vue du bâtiment avant
sa réhabilitation -
Source : <http://mapio.net/pic/p-52151566/>



Après réhabilitation - crédit photo CAUE

AMENAGEMENT ROUTIER

Un nouveau pont au Calebassier en 2019

Source : Martinique La 1ere



Le lundi 12 mars 2018, Messieurs Athanase Jeanne-Rose (Président de la CACEM) et Pierre Samot (Maire du Lamentin) ont procédé à la pose de la première pierre du nouveau pont du Calebassier, marquant ainsi le début prochain des travaux qui dureront 18 mois. Cet ouvrage métallique, de 23 m de longueur et de 6 m de largeur, comprend deux voies de circulation pour les véhicules et des trottoirs. Il sera plus haut et plus long que l'ancien qui a été détruit. Il permettra de relier la Place Mahault à la Rue Ernest André en franchissant la rivière du Longvilliers, ce qui assurera une meilleure irrigation du centre-ville, contribuant ainsi à une meilleure dynamisation économique de celui-ci. Son coût, estimé à 4 508 086,03 € TTC, sera entièrement financé par la CACEM (4 043 086,03 € TTC, soit 90 %) et la ville du Lamentin (465 000,00 € TTC, soit 10 %).

PRIX

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Balkrishna_Vithaldas_Doshi



Balkrishna Vithaldas Doshi, lauréat du prix Pritzker 2018

Balkrishna Vithaldas Doshi, architecte et urbaniste indien, vient d'obtenir à 90 ans le prix Pritzker 2018, faisant de lui le doyen de ce prix.

Cette distinction annuelle, la plus prestigieuse du monde dans le domaine de l'architecture, a été créée en 1979 par Jay Pritzker et sa femme. Considérée comme l'équivalent d'un « Nobel de l'Architecture », elle est dotée de 100 000 dollars et récompense le travail d'un architecte vivant.

C'est la première fois, depuis sa création, qu'elle a été attribuée à un architecte Indien. La cérémonie de remise du prix aura lieu le 16 mai au musée Aga Khan de Toronto, au Canada. Le jury était présidé cette année par l'architecte australien Glenn Murcutt, lauréat du prix en 2002.

Balkrishna Vithaldas Doshi, fils spirituel de Le Corbusier auquel il a dédié ce prix, s'est distingué par ses constructions de logements sociaux modifiables, respectant l'environnement et la culture indienne.

Après sa formation d'architecte commencée à 20 ans, en 1947, à l'école d'architecture de Sir JJ de Bombay, il fut entre 1951 et 1954 l'architecte exécutif de Le Corbusier qui concevait alors une ville nouvelle à Chandigarh, la capitale de l'Etat indien Pendjab. Il a travaillé de 1954 à 1957 dans l'agence de Le Corbusier à Paris, et jusqu'en 1959, il a représenté celui-ci à Ahmedabad dans l'Etat indien du Gujarat, ville où est implantée jusqu'à aujourd'hui son agence Vastu Shilpa, où il a réalisé l'essentiel de son œuvre. Il a su adapter le style de Le Corbusier au climat et à la culture indienne, en le transformant en un style propre, au service des pauvres de son pays.

Les habitations à loyer modéré d'Aranya, achevées en 1989 et situées dans l'Etat de Madhya Pradesh, qui s'élèvent sur 85 hectares et accueillent 80 000 personnes, sont considérées comme son chef-œuvre.

Après sa collaboration avec Le Corbusier, il travaillera au côté de l'Américain Louis Kahn, avec lequel il signera l'Institut indien de gestion. En 1962, il conçoit son premier bâtiment d'importance : l'Institut d'indologie.

ARCHITECTURE /URBANISME>>

CONSTRUCTION

Un nouvel ESAT au Morne-Rouge

Le vendredi 12 janvier 2018 a eu lieu la pose de la première pierre du nouvel ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du Morne Rouge, au quartier Savane Petit.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Conseiller Exécutif Francis Carole, représentant la Collectivité de Martinique.

L'ESAT a ouvert ses portes en septembre 1993 avec un effectif de 45 jeunes. Il est géré par l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales).

Il reçoit des ouvriers adultes handicapés sur orientation de la MMPH (Maison Martiniquaise de la Personne Handicapée).

Les locaux actuels situés dans une ancienne école de quartier, malgré deux extensions en 1995 et 1999 sont devenus exigües, vétustes et ne répondent plus à l'augmentation de l'effectif des jeunes accueillis (passé en octobre 2002 à 66).

Ce nouvel emplacement mis à disposition par la Ville du Morne-Rouge est stratégique puisqu'il est proche du foyer d'hébergement de l'ADAPEI, où sont accueillis une partie des 66 travailleurs de l'ESAT.

Au sein de l'ESAT, ces derniers assurent notamment les prestations suivantes :

- Accompagnement social individuel
- Actions de socialisation
- Maintien et développement des savoirs de base
- Actions de prévention et de promotion de la santé
- Actions d'adaptation à la vie professionnelle
- Accès à l'Art, la culture, le sport et les loisirs.

Ce nouveau bâtiment, plus moderne et fonctionnel, sera notamment doté d'une unité de production innovante : une blanchisserie écologique (eau de pluie, chauffage solaire ...) qui offrira à la clientèle de meilleures prestations. Ce chantier démarré au mois d'octobre 2017 devrait durer 11 mois.

Sources : <http://www.collectivitedemartinique.mq/un-nouvel-esat-pour-le-morne-rouge/>

<http://antilla-martinique.com/esat-du-morne-rouge-pose-1ere-pierre/>
Image : Collectivité de Martinique



ACCESSIBILITE >>

Les participants d'une épicerie sociale s'informent auprès du CAUE à Rivière-Salée

La cellule « Habitat et accessibilité » du CAUE a participé mardi 6 mars 2018 à une rencontre destinée aux personnes faisant partie d'un programme d'accompagnement des familles en difficulté, initié par le Secours Catholique. Il s'agissait de sensibiliser aux problématiques liées à l'accessibilité et à l'adaptation des logements en Martinique. Devant une petite assistance studieuse, Michel Bucher, conseiller au CAUE, a présenté la notion de handicap, la loi du 11 février 2005, des exemples d'aménagements possibles ainsi que les gestes à adopter au quotidien, favorisant la sécurité et le bien-être des personnes. Ce moment d'échanges a été l'occasion de rappeler l'implication du CAUE à travers sa mission d'assistance aux particuliers et aux professionnels, dans l'amélioration de leur autonomie. D'autres actions de ce type sont prévues pour les prochaines semaines dans plusieurs communes du Sud. A ces occasions, Le CAUE abordera également les économies d'énergie possibles dans l'habitat.



De gauche à droite : Charles MONDESIR (Secours Catholique), Michel BUCHER (CAUE Martinique)
Crédit photo : CAUE Martinique

PERMANENCES EN ACCESSIBILITE :
AU SIEGE DU CAUE SUR RENDEZ-VOUS
AU 0596 70 17 60
du lundi au jeudi matin de 9 à 13 h et les lundi, mardi et
jeudi après-midi de 14 à 17 h

Suite de l'article à lire sur le site du CAUE Martinique www.caeu-martinique.com

PATRIMOINE >>

MUSÉE

Un nouveau musée consacré au Père Pinchon



Source : <https://wienerberger.fr/savoirfaire/realisation-musee-pinchon>

Le musée du Père Pinchon a été réceptionné le 16 décembre 2017. Conçu par l'architecte Alain Grainville qui souhaitait combiner tradition locale et style architectural contemporain, ce bâtiment d'une superficie de 460 m² s'inscrit dans l'environnement architectural de la rue du Professeur Raymond Garcin, à Didier. On y retrouve aussi un peu l'esprit de l'architecture de la villa Chams, villa de style victorien, qui s'élevait avant sur cette parcelle.

Ce musée, qui rappelle une grande villa, est relié au bâtiment des archives territoriales de la Martinique situé en arrière-

plan. Il est destiné à accueillir les collections archéologiques, botaniques, ornithologiques et entomologiques du Père Pinchon qui, totalisant près de 10 000 pièces, constituent un fonds unique aux Antilles Françaises. Ce dernier comprend des livres, des papillons, des oiseaux et d'autres pièces, qui ont été données en dépôt, en octobre 1994, au Conseil régional d'alors par la congrégation des pères du Saint-Esprit.

Le Père Robert Pinchon (1913-1980) était membre de la communauté des Pères du Saint-Esprit. Après ses études de sciences naturelles puis de théologie et de philosophie, il entre dans les ordres, et est consacré prêtre en 1939. C'est en 1945, qu'il arrive en Martinique où il demeurera jusqu'à sa mort. Il enseigna en tant que professeur de sciences naturelles au Séminaire collège. C'est en exerçant son métier qu'il a monté ses collections, souvent avec l'aide de ses élèves qui lui recherchaient des spécimens dans le cadre de travaux pratiques. Il fut aussi Correspondant du Muséum d'Histoire Naturelle en Martinique, il a pu faire de nombreuses acquisitions ou échanges de spécimens, étant en relation avec d'éminents spécialistes et chercheurs des USA, de l'Europe et de la Caraïbe. Il a écrit aussi de nombreux ouvrages

Sources : Plaque « Le musée du Père Pinchon (Le MPP) - Un outil de création... » - Conseil régional de la Martinique – janvier 2007
<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/ouverture-du-musee-du-pere-pinchon-entierement-dedie-ce-precurseur-biodiversite-542437.html>

<https://wienerberger.fr/savoirfaire/realisation-musee-pinchon>

ARCHÉOLOGIE

Des fouilles archéologiques hors du commun au Carbet avant la construction d'immeubles

Un projet de construction d'immeubles à l'angle de la place Jules Grévy et de la rue Pory-Papy, ainsi qu'à l'angle des rues Doume et Perrinon, a nécessité un diagnostic archéologique prescrit par l'Etat. Cette opération a permis de découvrir des vestiges amérindiens et modernes. Ainsi, le Service Régional de l'Archéologie (SAR) a prescrit une fouille préventive sur deux parcelles de 537 et 240 m². Suite de l'article à lire sur le site du CAUE Martinique : www.caue-martinique.com

Crédit photo : Corinne PLANTIN



LE CAUE VOUS RECOIT

Standard 0596 70 10 10 - www.caue-martinique.com

CONSEIL ARCHITECTURAL AUX PARTICULIERS

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 | les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

Sans rendez-vous, les vendredis de 08h00 à 11h00 en mairie (nous consulter pour le planning)

ESPACE DOCUMENTATION

du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 | les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

PATRIMOINE

Election du Plus beau marché de France

Jean-Pierre Pernaut, présentateur du journal de 13 heures sur TF1 a lancé récemment la phase nationale de l'opération « Le plus beau marché de France, initiée par TF1. Il s'agit selon celui-ci de « mettre en valeur un endroit qui reste le lieu de vie essentiel dans toutes les villes : le marché ».

Après une première phase à laquelle a été associée la presse régionale, 25 marchés ont été retenus afin de représenter leur région au concours national. En ce qui concerne les Antilles et la Guyane, il s'agissait de voter, entre le 27 janvier et le 15 février, pour celui qui devait représenter les Antilles-Guyane parmi les 13 marchés sélectionnés lors des conférences de rédactions du quotidien France-Antilles. Ces marchés ont été présentés à raison d'un par jour jusqu'au 27 janvier. Chaque internaute inscrit pouvant choisir ses trois marchés préférés. Celui qui aura remporté le plus de suffrages étant admis à concourir au plan national pour la finale.

Les treize marchés en lice pour les Antilles-Guyane étaient :

- Pour la Martinique : les marchés de Rivière-Pilote, de Trinité, de Fort de France et de Saint-Pierre ;
- Pour la Guadeloupe : les marchés du Moule, de Pointe-à-Pitre (marché aux épices), de Petit-Bourg, du Gosier, de Basse-Terre et de la Darse à Pointe-à-Pitre ;
- Pour la Guyane : les marchés de Cayenne, de Cacao et de Saint-Laurent.

C'est finalement le marché de Cayenne qui a été choisi pour représenter les Antilles-Guyane. Un reportage lui sera consacré dans le journal de 13 heures de Jean-Pierre Pernaut, entre mars et avril.



Crédit photo : http://www.carnetderoute.fr/index.php?page=marche_de_cayenne

Rendez-vous a été donné depuis le 5 mars sur le site myTF1.fr pour que chacun puisse voter, pendant une dizaine de semaines, pour son marché préféré. Les 25 marchés désignés pour représenter les régions de France feront l'objet d'un à deux reportages par semaine. Le lauréat du concours sera désigné début mai, lors du journal de 13 heures.

Sources :

France-Antilles Martinique du 13 janvier 2018

<http://jeux.franceantilles.fr/votreplusbeaumarche/#/>

<https://votreplusbeaumarche.fr/>

<https://www.ouest-france.fr/culture/patrimoine/le-plus-beau-marche-de-france-elisez-votre-favori-parmi-25-candidats-5599197>

<http://www.linternaute.com/sortir/evenement/1439992-le-plus-beau-marche-de-france-le-marche-de-sanary-au-jt-ce-mercredi/>

Vous avez un **projet**
de **construction**, de **rénovation**, d'**habitat durable** ?

Vous souhaitez **réduire** le montant
de **vos factures** d'électricité et d'eau ?

Vous devez **adapter** votre logement
à un **handicap** et le rendre **accessible** ?

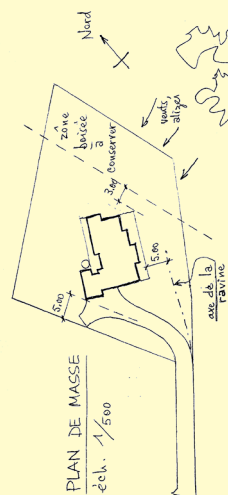
*Nos conseillers vous informent
sur les questions de construction,
d'urbanisme, de droit, sur les aides
financières, sur la maîtrise de l'énergie,
sur l'accessibilité de votre habitat
en cas de situation de handicap...

BESOIN DE CONSEIL* ?
CONSULTEZ GRATUITEMENT
LES CONSEILLERS DU CAUE !

MARDI 03 AVRIL 2018
de 09 à 12 H00
Salle de Cœur de Ville - Rue Amédée Knight
SAINTE-MARIE

INFOLINE : CAUE DE LA MARTINIQUE
Tél. : 0596 70 10 10 - mail : contact@caue-martinique.com
31, Avenue Pasteur 97200 Fort de France

www.caue-martinique.com - [facebook/cauemartinique](https://facebook.com/cauemartinique)
HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MARIE : 0596 69 30 06 - C.C.A.S : 0596 69 13 14



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un barrage flottant contre la sargasse

Les sargasses, une menace omniprésente sur les côtes martiniquaises. Le début d'année 2018 est marqué par le retour annuel des sargasses sur le littoral martiniquais. Petit retour sur ce phénomène dans nos vies...

Selon l'article « Les sargasses, ce fléau



Crédit photo : Jérémie Bréna

venu d'ailleurs » de Ludovic LOUIS et Pascal SAFFACHE, Sargassum fluitans (ou sargase) est une algue brune qui a donné son nom à une portion de l'océan Atlantique : la mer des sargasses, localisée entre les Bermudes, la Floride et Porto Rico. Ce phénomène, déjà mentionné par des récits de voyage lors de la traite négrière, est redevenu d'actualité depuis quelques années du fait de son importante prolifération (dont l'origine serait expliquée par les changements climatiques), de l'augmentation de l'ensoleillement et par conséquent de la photosynthèse, et de l'invasion de l'algue sur les rivages caribéens.

Cette invasion a des impacts à la fois économiques et sur la santé humaine du fait du ralentissement des activités balnéaires à cause de la décomposition des algues qui entraîne des émanations de gaz à l'odeur putride... Si les conséquences de cette présence d'algues sont bien visibles (gêne du voisinage par l'odeur, dégradations de biens matériels comme les appareils électroménagers, usure visible des faux plafonds et corrosion de certaines matières), aucune étude des effets sur la santé n'a été encore réalisée.

Source : Wikipédia, <https://www.martinique2030.com/biodiversite/les-sargasses-ce-fleau-venu-dailleurs> : article de Ludovic Louis et Pascal Saffache

Le climat dans la Constitution ?

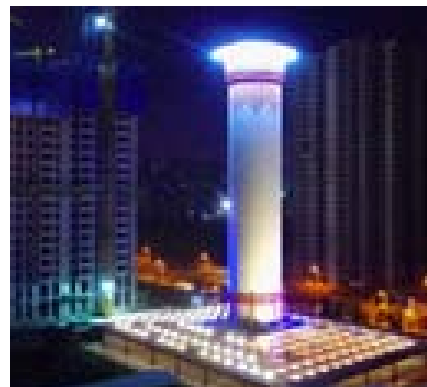


Au colloque du 8 mars 2018 à l'Assemblée nationale, des juristes ont affirmé qu'il serait possible, sous certaines conditions, d'intégrer le climat dans la Constitution. Ce n'est pas une nouveauté, car le groupe écologiste de l'Assemblée avait déjà proposé en décembre 2016 d'inscrire le caractère écologique de la République dans l'article premier et l'objectif de lutte contre le dérèglement climatique dans la Charte de l'environnement (proposition de loi constitutionnelle déposée le 12 décembre 2016 à l'Assemblée nationale).

Source : Assemblée nationale - *Crédit photo : Contrepoints*

AIR

Une tour pour lutter contre les particules fines



La ville de Xi'an (Chine) a édifié une tour filtrante qui permettrait de nettoyer l'air urbain en capturant les particules fines, comme le ferait un purificateur d'air géant. Ce test reste toutefois à démontrer. Il s'agit d'une structure de 60 mètres de haut, localisée dans une concentration de gratte-ciels de Xi'an où l'air est fortement pollué.

Source - *Crédit photo : Meta TV*

Les moquettes sont-elles cancérigènes ?

Les moquettes sont connues pour être de véritables nids à microbes et à acariens. Une étude menée par la société de conseil américaine Anthesis a démontré que dans la moquette, il peut y avoir 59 produits dangereux dont certains seraient cancérigènes, reprotoxiques et des perturbateurs endocriniens ! La reprotoxicité peut altérer la fertilité de l'homme et de la femme, mais aussi le développement des fœtus. Les moquettes participent fortement à la dégradation de la qualité de l'air intérieur.

Source : Anthesis -



Crédit photo : keywordsuggest.org

Faire le ménage serait toxique ?

D'après une étude européenne, le fait de faire le ménage, à domicile ou de manière professionnelle, entraînerait une baisse importante des capacités pulmonaires, par rapport à l'utilisation des produits d'entretien.

Source : Société thoracique américaine - *Crédit photo : Plus de bons plans*



ENVIRONNEMENT >>

BIODIVERSITÉ

Fin de la pêche électrique

Le 6 mars 2018, L'Assemblée nationale a adopté une proposition de résolution européenne pour interdire la pêche électrique, sous toutes ses formes, dans l'Union européenne. Les députés ont adopté cette résolution à l'unanimité.



Source : Assemblée nationale - Crédit photo : Association Bloom

Les récifs coralliens de plus en plus menacés

Les coraux forment une barrière indispensable et efficace pour les espaces insulaires. La dégradation des récifs coralliens serait accentuée par le réchauffement planétaire qui favorise également la montée des eaux. Ces écosystèmes faisant partie des plus riches de notre planète sont extrêmement mal en point et menacés de disparaître.

Source : Science Advances - Crédit photo : ESA



Les derniers chiffres de la pêche industrielle mondiale

La pêche industrielle concernerait plus de 55% de la surface des océans, soit 4 fois plus que les surfaces cultivées dans le monde !

Source : Revue Science -

Crédit photo :

L'économiste.com



Les lichens en péril

A cause du réchauffement climatique et de l'usage des sols, les lichens, mousses, algues terrestres et cyanobactéries sont en danger. D'ici à 2070, leur surface de répartition pourrait se réduire de près de moitié, ce qui incontestablement aurait des conséquences environnementales et sanitaires désastreuses.



Source : Nature Climate - Crédit photo : Popular Science

E A U

Nitrates et cancer colorectal

En grande partie issus de l'utilisation de fertilisants agricoles, les nitrates présents dans l'eau du robinet accentueraient le risque de développer un cancer colorectal d'après une étude danoise, et ce, bien en-deçà de la limite de qualité de 50 milligrammes par litre (mg/L).

Source : International Journal of Cancer Crédit



photo : Freedrinkingwater.com

DECHETS

Coup de gueule :

Stop aux décharges sauvages

Au quartier Crozanville, en contrebas du site du CAUE Martinique, à côté de deux grandes poubelles, des déchets sont régulièrement jetés par des particuliers et des organismes peu scrupuleux. Dans cette décharge sauvage, on trouve : des déchets verts, alimentaires et électroménagers ; des vêtements (surtout après le carnaval) ; des objets de décoration (à la période des fêtes de fin d'année) ; des restes de climatiseurs, de ventilateurs, de photocopieurs et d'imprimantes ; des

cartons d'entreprises (notamment d'entreprises de nettoyage) ; des produits ménagers et des meubles ! Ces déchets s'amoncellent pendant plusieurs semaines sur toute une portion de trottoir sur lequel il n'est plus alors possible de marcher. De plus, ces débris, dans lesquels l'eau stagnante favorise la prolifération de moustiques, attirent également les rats et les chiens errants : ils constituent ainsi un vrai risque sanitaire. Parfois, ces déchets sont brûlés ou prennent feu, ce qui engendre un risque d'incendie et une pollution atmosphérique. Ne faudrait-il pas sanctionner plus sévèrement les « malpropres » qui participent activement et régulièrement à la dégradation du cadre de vie des personnes travaillant et habitant près des décharges sauvages ? Les bons réflexes éco-citoyens ne sont visiblement pas encore acquis par l'ensemble de la population martiniquaise.



DROITS

L'ONU-Environnement : Droits des défenseurs environnementaux

Le 7 mars 2018, l'ONU-Environnement a lancé à Genève une initiative pour défendre les droits des défenseurs environnementaux à travers le monde et favoriser l'accès à l'information et à la justice. En 2017, les violences faites à l'encontre des militants environnementaux ont augmenté : 197 personnes auraient trouvé la mort en militant.

Source - Crédit photo : ONU – Global Witness



ENERGIES >>

E n R

Des éoliennes à Grand'Rivière

Les travaux de mise en œuvre d'une ferme éolienne sur la commune de Grand'Rivière ont démarré en début d'année 2018. Le commanditaire des travaux est la société Grand'Rivière Eolien Stockage Services (GRESS). Le projet d'environ 45 millions d'euros comprend sept éoliennes qui, à terme, fourniront 14 Mégawatts d'électricité.

L'objectif de mise en place de cette ferme est double :

- Une stabilité énergétique dans un contexte de production d'électricité tendue : une demande énergétique de plus en plus forte - alors que l'île est totalement dépendante aux énergies fossiles- et l'absence d'infrastructure de production d'énergie dans le Nord de l'île font des habitants de la région, les premiers touchés en cas de coupure.

- Un nouveau dynamisme économique de la région « Grand Nord » par la création d'emplois dans le cadre des travaux de réalisation des éoliennes, la maintenance et l'exploitation du parc, mais aussi tous les emplois connexes comme ceux de la restauration et de l'hébergement et enfin par les taxes perceptibles pour la commune d'implantation : Grand'Rivière. Les éoliennes seront acheminées par voies maritime et terrestre. A cette fin, des travaux de renforcement voire de réalisation des routes d'accès ont commencé le 6 mars 2018. Il s'agit de rappeler que l'énergie éolienne est une énergie totalement renouvelable.

Le vent fait tourner les pales de la machine qui font tourner un générateur. Ce dernier transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. La production d'électricité sera pour ce projet réinjectée sur le réseau électrique. Les éoliennes seront raccordées au poste électrique du Marigot et les travaux d'enfouissement des câbles sont en cours. La mise en service de la ferme éolienne est prévue pour la fin d'année 2018.

Pour plus d'informations cliquer sur le lien suivant : <http://docplayer.fr/47144500-Parc-eolien-avec-stockage-de-grand-riviere.html>

Source www.martinique1ere.com Etude d'impact sur l'environnement « Parc éolien avec stockage de Grand-Rivière » avril 2015

VOITURES ÉLECTRIQUES

Quoi de neuf en France ?

Une ZOE repensée et de nouvelles bornes de recharge ! Renault proposait, en plus de la vente de la ZOE (une des voitures électriques de la marque), la location de ses batteries de rechargement. A partir d'avril 2018, il sera désormais possible d'acquérir ces batteries lors de l'achat de l'automobile. Le constructeur répond à la demande de plus en plus grandissante des acheteurs qui se positionnent pour un achat « complet ». Le prix de la voiture sera revu selon la formule choisie. Ce qui entrainera une augmentation du prix d'environ 9.000 euros TTC, par rapport au modèle de base. Le prix de « l'option » n'a pas été confirmé par la marque française.

Qui dit batterie, dit borne de rechargement ! En plus du branchement traditionnel, réalisé chez soi, l'option de borne de rechargement public est en plein développement. Une filiale bien connue d'EDF en France métropolitaine a un nouveau concept de recharge en illimité sans abonnement. Ces bornes de rechargement sont de plus en plus visibles sur notre île, particulièrement dans les parkings des centres commerciaux. Un programme de financement, nommé ADVENIR, a pour objectif la généralisation de ces bornes en participant à l'installation de 12.000 points de chargement d'ici fin 2018. 53% des installations sont destinés aux parkings privés tandis que le reste sera positionné au niveau des habitations résidentielles collectives.

Source : Automobile propre, sodetrel, edf - Crédit photo : Lesechos.fr

INNOVATION

L'ampoule LED en 2017 : Bilan

Crédit photo : Numérama

Selon le site Consoglobe et une étude de l'entreprise américaine IHS Markit : en 2017, l'utilisation des LED (diodes électroluminescentes) a permis d'éviter l'émission de 570 millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère, soit une diminution de l'empreinte carbone mondiale de 1,5%.

L'utilisation de ces ampoules, récompensées par le prix Nobel de physique en 2014, participe à la baisse des émissions de carbone, tout en engendrant moins de déchets du fait de leur durée de vie plus longue que les ampoules traditionnelles et de leur composition sans mercure. Elles permettent aussi une diminution de la facture énergétique de tout un chacun, en consommant beaucoup moins que sa sœur aînée : l'ampoule à incandescence.

Pendant, il est à noter que cette ampoule inventée dans les années 1990 et commercialisée aussi vite, n'a pas livré tous ces secrets. Ainsi l'INSERM a publié il y a de cela près d'un an, une étude indiquant que l'exposition de rongeurs aux LED (de faibles intensités, semblables à celles que l'on trouve dans les habitations) entraînait des dégâts irréversibles sur la rétine des animaux. Ces dégâts seraient causés par la lumière bleue présente dans la lumière émise par les LED dont la composition et l'intensité constituent un danger potentiel pour la rétine. La société française d'ophtalmologie met en garde contre une telle surexposition, particulièrement chez les enfants.

Même si les baisses d'émissions de carbone sont indéniables, on oublie souvent que la fabrication de ces ampoules demande l'exploitation des terres rares et des métaux précieux. Aux vues de toutes ces données, de plus en plus de scientifiques et de spécialistes appellent à la mise en place d'études sur cette invention- afin de définir les réelles conséquences pour l'Homme.

Sources : www.consoglobe.com , www.europe1.fr, www.edf.mq

Kaz'Pawol

CAUE MARTINIQUE

31 Avenue Pasteur 97200 Fort-de-France- TEL : 05 96 70 10 10- FAX : 05 96 60 52 76

EMAIL : contact@caue-martinique.com

WEB : www.caue-martinique.com - FB : www.facebook.com/cauemartinique/

